

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE MAYOTTE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
SAMEDI 06 AVRIL 2024

N° 37/2024

En exercice : 34

Présents : 18	Pour : 18
Absents : 16	Contre : 00
Procurations : 00	Abstention : 00
Votants : 18	Blanc : 00

Étaient présents :

Ali Moussa MOUSSA BEN, Rifcati OMAR FOUNDI, Bouchourani COLO, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Fatima MADI, Chadhouli ABDOU, Mouhamadilmounir ABDALLAH, Zamimou AHAMADI, Hafidhou ABIDI MADI, Zakiya TOIBIBOU, Mirhane OUSSANI, Djaldi MOUSSA, Bihaki DAOUDA, Madi YOUSOUF, Abachia HAMADA, Abdou RACHADI, Attoumani Black ABDULLAH, Assani-Soufiane AYOUBA

Objet :

Vote du Budget Primitif 2024 du Budget annexe relatif aux « Zones d'activités »

Étaient absents :

Andjouza M'LADJAO, Chanrani ABDOU, Mouslim ABDOURAHAMAN, Mouridou MARI, Nouriat BACO, Houraza ATTOUMANI FOUNDI, Zaïdi ABDOU, Mu'Uminat-Swalihat CHEICK-AHMED, Fatima SALIM (Elue de Bouéni), Mohamed DAOUDA, Zakia MADI ASSANI, Hissani JEAN RENE, Hanima IBRAHIMA, Ismaila MDEREMANE SAHEVA, Fatima SALIM (Elue Kani-Kéli), Saïd ALISAÏD

Procurations :

NOTA :

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège de la Communauté de Communes le 10/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 06 du mois d'avril, le conseil communautaire s'est réuni dans la salle de délibération de la mairie de Bandrélé sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire le 16 mars 2024, conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ali Moussa MOUSSA BEN. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Hafidhou ABIDI MADI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président,
Ali Moussa MOUSSA BEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-11 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu la délibération n°19/2024 du 27 février 2024 relative au rapport d'orientation budgétaire pour 2024 ;
Vu la délibération n°35/2024 du 06 avril 2024 relative au vote des taux d'imposition des taxes locales directes ;
Vu la délibération n°33/2024 du 06 avril 2024 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2023 du Budget principal ;
Vu la délibération n°34/2024 du 06 avril 2024 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2023 du Budget annexe relatif aux zones d'activités ;
Vu la délibération n°36/2024 du 06 avril 2024 relative au vote du budget primitif 2024 du budget principal ;
Vu le rapport n°42/CCSUD/2024 relatif au vote du Budget Primitif 2024 du Budget annexe relatif aux « Zones d'activités ».

Monsieur le Président soumet au Conseil pour adoption le projet de Budget Primitif 2024 du Budget annexe relatif aux « Zones d'activités ».

En effet, le budget annexe des zones d'activités comprend les opérations d'aménagements de zones à caractère artisanal, commercial ou touristique sur le territoire de la communauté.

Le projet de budget primitif 2024 du budget annexe s'élève à **367 730,00 €**.

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

Décide :

Article 1 : D'adopter, par chapitre, le budget primitif 2024 du budget annexe relatif aux « zones d'activités » qui s'équilibre en dépenses et en recettes tel que présenté dans le tableau suivant :

Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le **Fait à Bandréli, le 10**

Berger
Levrault

ID : 976-200060473-20240405-DELIB372024-DE

Budget primitif 2024 <i>Budget annexe Zones d'activités</i>		Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	Dépenses réelles de l'année	1 587,10	332 730,00	334 317,10
	Dépenses d'ordre de l'année	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser 2023	0,00	25 000,00	25 000,00
	Résultat 2023 reporté	8 412,90	0,00	8 412,90
	Total	10 000,00	357 730,00	367 730,00
Recettes	Recettes réelles de l'année	10 000,00	259 000,00	269 000,00
	Recettes d'ordre de l'année	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser 2023	0,00	78 000,00	78 000,00
	Résultat 2023 reporté	0,00	20 330,00	20 330,00
	Total	10 000,00	357 730,00	367 730,00

Le Président



Ali Moussa MOUSSA BEN

Article 2 : D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à la présente délibération.